



CLASSIQUES
GARNIER

COLOMBO TIMELLI (Maria), « Caton et son *Livre de bonnes meurs* entre manuscrit et imprimé », in BARALE (Elisabetta), COLOMBO TIMELLI (Maria), CROSIO (Martina), FERRARI (Barbara) (dir.), *Traductions imprimées, traductions pour l'imprimé (1470-1550)*

DOI : [10.48611/isbn.978-2-406-16459-3.p.0103](https://doi.org/10.48611/isbn.978-2-406-16459-3.p.0103)

La diffusion ou la divulgation de ce document et de son contenu via Internet ou tout autre moyen de communication ne sont pas autorisées hormis dans un cadre privé.

© 2024. Classiques Garnier, Paris.
Reproduction et traduction, même partielles, interdites.
Tous droits réservés pour tous les pays.

COLOMBO TIMELLI (Maria), « Caton et son *Livre de bonnes meurs* entre manuscrit et imprimé »

RÉSUMÉ – Le succès des *Disticha Catonis*, en latin et en français, s'est prolongé jusqu'au début du xvi^e siècle. La traduction de Jean Le Fèvre en particulier est passée sous les presses de Colard Mansion {1476-1484}), pour être ensuite copiée dans le ms Wien, ÖNB, 3391. Énième exemple d'un manuscrit tardif dérivé d'un imprimé, le *Livre de bonnes meurs* invite une fois de plus les éditeurs critiques à prendre en compte l'ensemble de la tradition d'un texte, quel que soit le medium.

MOTS-CLÉS – Colard Mansion, *Disticha Catonis*, Jean Le Fèvre, Wien, ÖNB, ms 3391

CATON ET SON *LIVRE DE BONNES MEURS* ENTRE MANUSCRIT ET IMPRIMÉ

Quel qu'en soit l'auteur¹, les *Disticha Catonis* comptent, c'est bien connu, parmi les œuvres qui ont le plus marqué l'histoire scolaire tout au long du Moyen Âge ; à leur sujet, on ne saurait mieux dire qu'Elisabeth Schulze Busacker : il s'agit de « la première lecture d'un texte suivi [...] servant autant aux exercices d'écriture et de grammaire qu'à la mémorisation de principes moraux² ». Son succès est ainsi dû au fait que ce recueil répondait parfaitement aux deux buts du stade élémentaire de l'instruction : apprentissage de la langue latine et de la morale. Dans la tradition médiévale, les *Disticha* comprennent : une courte *Epistula* que l'auteur adresse à son fils et une série de *Breves Sententiae* en prose, suivies du corpus principal réparti en quatre *Libri*, chacun introduit par une préface (en prose pour le premier, en vers pour les trois autres³).

Particulièrement nombreuses, les traductions dans les langues vernaculaires constituent une preuve ultérieure de la fortune du recueil en dehors du milieu strictement scolaire ; on en connaît des versions en allemand, anglo-français, castillan, catalan, italien, lorrain, néerlandais, provençal, voire en hébreu⁴. Les traductions françaises quant à elles, éta-

1 « Caton » constituerait finalement un synonyme, voire l'archétype, de l'« homme sage » : Delphine Carron, « Présence de la figure de Caton le philosophe dans les proverbes et exemples médiévaux. Ses rapports avec les *Disticha Catonis* », *Tradition des proverbes et des exempla dans l'Occident médiéval*, Berlin, de Gruyter, 2009, p. 165-190.

2 *La Didactique profane au Moyen Âge*, Paris, Classiques Garnier, 2012, p. 44.

3 La tradition la plus complète comprend 144 distiques au total (40 pour le premier livre, 31 pour le livre II, 24 pour le livre III, 49 pour le livre IV) ; le nombre des *Sententiae* (57, selon Delphine Carron, « Présence de la figure de Caton », *op. cit.*, p. 187) varie en réalité dans les manuscrits, ainsi que leur ordre : cf. la thèse de Lucie Dorsy citée ci-dessous (note 8), p. 186.

4 Pour celle-ci, datable du xv^e siècle, voir : Jean-Pierre Rothschild, « Une traduction inconnue des *Disticha Catonis* en hébreu », *Aliento*, n° 8, *Varia. Transmettre, traduire, formaliser*, 2017, p. 71-121 (en ligne).

lées entre le milieu du XIII^e et la fin du XIV^e siècle⁵, ont fait l'objet d'un ouvrage de synthèse d'Ernstpeter Ruhe⁶; plus récemment, la question de la mise en page des *Distiques* dans les manuscrits bilingues a attiré l'attention de Geneviève Hasenohr⁷; c'est enfin la traduction de Jean Le Fèvre, la plus récente et la mieux diffusée, que Françoise Vielliard a étudiée dans le but de classer les quelque quarante manuscrits conservés sur la base justement de la présence du texte latin⁸.

Je me pencherai ici sur un aspect limité de cette diffusion, à savoir sur le rapport entre deux témoins tardifs des *Distiques* de Jean Le Fèvre : l'*editio princeps* issue de l'atelier brugeois de Colard Mansion (*inter* 1476 et 1484) et le manuscrit Wien, ÖNB, 3391 (début du XVI^e siècle⁹).

-
- 5 À l'exclusion bien entendu des traductions plus tardives; Jean Vignes en dénombre huit entre 1530 et la fin du XVI^e siècle : « Pour une gnomologie : enquête sur le succès de la littérature gnomique à la Renaissance », *Seizième siècle*, n° 1/1, 2005, p. 175-211 (p. 190-192, notamment note 67) (en ligne).
- 6 Ernstpeter Ruhe, *Untersuchungen zu den altfranzösischen Übersetzungen der Disticha Catonis*, Munich, Hueber, 1968.
- 7 Geneviève Hasenohr, « Discours vernaculaire et autorités latines », *Mise en page et mise en texte du livre manuscrit*, Paris, Éditions du Cercle de la Librairie – Promodis, 1990, p. 289-316, p. 306-309.
- 8 Françoise Vielliard, « La traduction des *Disticha Catonis* par Jean Le Fèvre : Perspectives codicologiques », *Approches du bilinguisme latin-français au Moyen Âge*, Turnhout, Brepols, 2010, p. 207-238 (cet article fournit aussi, p. 210-213, une mise à jour essentielle sur les traductions françaises, en prose et en vers, des *Disticha*); sur la mise en page des manuscrits bilingues voir aussi : Lucie Dorsy, « Traduire les *Disticha Catonis*. Les rapports entre latin et français dans une œuvre morale : l'exemple du *Chatonnet* de Jean Le Fèvre », *La traduction. Pratiques d'hier et d'aujourd'hui*, Paris, H. Champion, 2016, p. 75-89. Après l'ancienne édition de Jakob Ulrich (« Der Cato Jean Lefevre's nach der Turiner Handschrift L.III.14. zum erstenmal herausgegeben », *Romanische Forschungen*, n° 15, 1904, p. 70-106), la traduction de Jean Le Fèvre a été éditée par Lucie Dorsy en 2012 (« *Car la vie mène sans doctrine Semble à la mort qu'on peint ou ymagine* ». *Étude et édition critique de la traduction des Disticha Catonis de Jean Le Fèvre*, Thèse pour le diplôme d'archiviste paléographe sous la direction de F. Vielliard, Paris, ENC) : il m'est agréable d'exprimer ici ma reconnaissance à Mme Dorsy qui – en pleine pandémie – a bien voulu mettre à ma disposition la version numérisée de sa thèse.
- 9 Un autre incunable latin-français est sorti des presses brugeoises de Jean Brito (*inter* 1477 et 1480), dont seul un fragment est conservé, aux Archives d'État à Bruges; reproduction en fac-similé et transcription par Jean Nève, *Catonis Disticha. Facsimilés, notes, liste des éditions du XV^e siècle*, Liège, Imprimerie H. Vaillant-Carmanne, 1926, p. 39-43 (Liste, n. 123). Jean Brito a édité les *Disticha* en latin et en flamand : cf. Willem de Vreese, *Tijdschrift van nederlandsche taal en letterkunde van Leiden*, n° XIX, 1900, p. 275-288 (en ligne). Voir aussi : « Jean Brito », *Le cinquantième centenaire de l'imprimerie dans les anciens Pays-Bas. Catalogue*, Bruxelles, Bibliothèque Royale Albert I^{er}, 1973, p. 247-251; Renaud Adam, *Vivre et imprimer dans les Pays-Bas méridionaux : des origines à la Réforme*, Turnhout,

Que Colard Mansion – homme du livre au sens le plus complet : calligraphe, peut-être aussi illustrateur de certains manuscrits, puis imprimeur – ait été au service des ducs de Bourgogne et de leurs proches, Philippe le Bon, Charles le Téméraire et Louis de la Gruuthuse pour ne citer qu’eux, est un fait connu et bien documenté¹⁰ ; d’autre part, le gros recueil de Vienne a sans doute été exécuté – c’est l’hypothèse de Françoise Vielliard confortée par des éléments codicologiques¹¹ – pour l’entourage de Maximilien ou de Marguerite d’Autriche.

Avant d’entrer dans les détails, un rapide rappel de la structure du *Caton* de Jean Le Fèvre s’impose¹². Le recueil s’ouvre par un « Prologue du translateur » qui occupe 34 vers¹³ : Le Fèvre y présente Caton, « preux chevalier et sage homme » (v. 1), vécu à l’époque de Jules César et mort exilé en Lybie (v. 1-14), puis son œuvre, destinée à son fils et, indirectement, à nous tous (v. 15-18) ; conscient d’avoir été précédé par d’autres (notamment par celui dont la traduction commence par les mots « Seigneurs, ains que je vous commans », v. 22, à savoir Adam du Suel¹⁴), Le Fèvre n’hésite pourtant pas à se mettre à la tâche à son tour et invite ses lecteurs à choisir désormais la version française qu’ils préféreront (v. 19-34). Suit un paragraphe *en latin*, qui comprend l’épître de Caton à son fils et les *Breves Sententiae* ; ces dernières constituent l’hypotexte pour le « Prologue de l’acteur » : 58 vers au total, où Le Fèvre les développe quelque peu, parfois dans le désordre. C’est là que

Brepols, 2018, vol. II, p. 47-49, 145. Il n’est pas sans intérêt de signaler qu’un manuscrit conservé à Leyde, Bibliothek der Universiteit, cote B.P.L. 138, contient une copie des *Disticha* de Caton commentés, signés « J. Brulelou », à savoir le même Jean Brito, dans l’explicit, f. 46r. Sur ce manuscrit, on verra : Pieter Obbema, « Johannes Britto alias Brulelou », *Forty-three studies in Bibliography Presented to Wytze Hellinga*, éd. A.R.A. Croiset van Uchelen, Amsterdam, Nico Israël, 1980, p. 357-362.

10 Pour une dernière mise à jour sur son activité, on verra : *Colard Mansion. Incunabula, Prints and Manuscripts in Medieval Bruges*, éd. E. Hauwaerts et al., Ghent, Snoeck, 2018 ; sans oublier les pages dédiées à Colard Mansion in *Le cinquième centenaire de l’imprimerie*, *op. cit.*, p. 212-238 ; Renaud Adam, *Vivre et imprimer dans les Pays-Bas méridionaux*, *op. cit.*, vol. II, p. 44-47, 173-174.

11 Françoise Vielliard, « La traduction des *Disticha Catonis* », *op. cit.*, p. 222.

12 Je me base sur le contenu de nos deux témoins, Colard Mansion et ms de Wien, en adoptant la numérotation de Lucie Dorsy.

13 La traduction est entièrement en distiques de décasyllabes à rimes plates.

14 Sur cette traduction (milieu du XIII^e siècle, 832 octosyllabes à rimes plates dans l’éd. de Jakob Ulrich, « Der Cato des Adam de Suel. Zum ersten Male herausgegeben », *Romanische Forschungen*, n° 15, 1904, p. 107-140) : Françoise Vielliard, « La traduction des *Disticha Catonis* », *op. cit.*, p. 212-213.

« commence Cathon son livre », réparti en quatre grandes sections : le livre I (40 quatrains), le livre II (10 vers de préface + 31 quatrains), le livre III (4 vers de préface + 24 quatrains), le livre IV (4 vers de préface + 49 quatrains dont le dernier réplique la signature du traducteur).

COLARD MANSION

Deux exemplaires nous sont parvenus du *Livre de bonnes meurs* de Caton, selon le titre qui se lit dans le colophon de l'incunable : l'un, lacunaire des trois premiers feuillets, conservé à la Niedersächsische Staats- und Universitätsbibliothek de Göttingen (4 AUCT LAT I, 2351 INC RARA, en ligne) ; l'autre, complet, à la University Library de Yale (Zi +9319.5¹⁵) ; plus descriptif que précis, l'incipit annonce « un petit traitté que fist un noble senateur de Romme nommé Cathon à l'instruction de son filz... » (f. 1r). Il s'agit d'un in-folio de 24 f. non numérotés, que le Catalogue de 2018 date de *ca* 1476¹⁶ ; le texte est imprimé sur 23 lignes par page ; lettrines tracées à la main, à l'encre rouge et bleue : 3UR pour la première (« Cathon fut preux... », prologue du translateur, f. 1r), 2UR (« Certes mon cuer... : », prologue de l'acteur, f. 2v ; première lettrine de chacun des quatre Livres, f. 4r, 9r, 14r, 17v) ; 1UR en début des vers latins, sauf aux f. 12v, 13r, 13v, 14r ; l'espace pour la lettrine n'a pas été prévu une fois au f. 15r, une autre

15 Relié avec les *Dicts moraux des philosophes*, Bruges, Colard Mansion, s.d. (cf. Colard Mansion. *Incunabula*, *op. cit.*, n° 69, p. 154) ; mes citations s'appuient sur cet exemplaire. Dans les *Distiques*, une variante sur la dernière ligne du f. 21r (*Prudence* dans l'exemplaire de Yale, *Diligence* dans celui de Göttingen) dénonce une révision du texte et un deuxième tirage, sans doute partiel. Contrairement à ce qui est indiqué dans *French Vernacular Books. Books published in the French language before 1601*, éd. A. Pettegree et al., Leiden – Boston, Brill, 2007, n° 9282, aucun exemplaire de cette version ne se trouve à la Bibliothèque de Genève ; cf. Antal Lökkös, *Les incunables de la Bibliothèque de Genève. Catalogue descriptif*, Genève, Bibliothèque publique et universitaire, 1982 (la seule édition de Colard Mansion conservée dans cette institution est la *Consolation de Philosophie*, datée 28 juin 1477 : n° 110 ; les deux incunables des *Disticha Catonis* en français sont attribués respectivement à [Lyon, Mathias Huss, vers 1485], n° 148 ; et à Lyon, [Jean de Vingle ?], 26 novembre 1492, n° 149).

16 Colard Mansion. *Incunabula*, *op. cit.*, n° 72, p. 157.

au f. 20r¹⁷. Le f. 24v est blanc. La distribution du texte est reproduite en Annexe 1, en regard avec celle du manuscrit de Wien.

LE MANUSCRIT WIEN, ÖNB, 3391

Le manuscrit de Vienne et son contenu sont bien connus par les médiévistes : recensé dans les bases *Biblissima*, *Jonas*, ainsi que sur le portail de la ÖNB, ce fort volume compte 581 feuillets de papier, sur lesquels trouvent place une soixantaine de textes de longueur fort diverse¹⁸. Malgré son intérêt justement en tant que recueil, il n'a jamais été examiné globalement ; pire, sa date tardive¹⁹ et le fait que certains de ses textes constituent des copies d'imprimés ont souvent suffi à le traiter comme un *descriptus* dépourvu de tout intérêt philologique²⁰.

Les *Bonne<s> meurs* de Caton y occupent les f. 336r-356v ; copié par la main principale du codex sur 28 à 30 lignes par page, le texte est « ponctué » par des réserves de 2UR au début des différentes parties (les deux prologues, f. 336r et 338r ; épître en latin, f. 337r ; Livre I, f. 339v ; Livre III, f. 347v) ; dans les quatre Livres, les vers latins sont isolés par des lignes horizontales²¹.

On remarquera aussi la présence d'un certain nombre de « no(ta) » qu'un lecteur ancien – la graphie semble contemporaine de la copie – a laissés dans les marges du manuscrit, notamment à côté de certains quatrains où les femmes sont la cible des attaques de Caton / Le Fèvre (f. 348v, III,10 et 12 ; 349v, III,20 et 21 ; 350r, III,23 ; 351r, IV,8 ; 354v, IV,41).

17 Les lettrines sont souvent fautives dans l'exemplaire de Göttingen, un peu moins dans celui de Yale.

18 On consultera aussi le *Tabulae codicum manu scriptorum...*, Wien, 1868, vol. II, p. 272-276.

19 La fourchette 1500-1520 proposée par Franz Unterkircher (*Bibliothèque Nationale d'Autriche. Manuscrits et livres imprimés concernant l'histoire des Pays-Bas, 1475-1600*, Bruxelles, Bibliothèque royale de Belgique, 1962, n° 2, p. 2-3) est confirmée par le filigrane (main/gant avec phalanges, au-dessus d'une fleur/feuille à quatre pétales) proche de Piccard en ligne 155376 (Rostock, 1517).

20 Pour une mise au point, je me permets de renvoyer à mon article : « Wien, ÖNB, 3391 : un manuscrit-recueil et ses sources imprimées », *Romania*, n° 141/561-562, 2023, p. 153-165.

21 Comme l'a souligné Françoise Vieliard, ce procédé, qui vise à faire ressortir le texte latin, équivalait à la rubrication (« La traduction des *Disticha Catonis* », *op. cit.*, p. 226).

QUELQUES ÉLÉMENTS POUR UNE COLLATION

Tant Françoise Vielliard que Lucie Dorsy ont bien pris en compte le manuscrit de Wien et en ont souligné les particularités à l'intérieur de la tradition des *Disticha* traduits par Jean Le Fèvre, particularités qui peuvent se résumer ainsi :

- les titres donnés au recueil²² : « Cy s'ensuit ung petit *traictiet* que fist ung noble senateur de Romme nommé Caton. . . » (incipit, f. 336r) ; « Cy fine Cathon son *livre* de bonne<s> meurs », (explicit, f. 356v) ;
- la présence, dans le « Prologue de l'acteur en franchois », de quatre vers supplémentaires : « Garde toy bien de couroux et de tenche, | Les plus puissans vaincras par paciënce, | Convive pou, quant y es pou parolle, | Laisse l'autruy, le chetif ne rigole » (f. 338v) ; ce quatrain, que ni Ulrich, ni Dorsy n'éditent²³ – même pas parmi les variantes – correspond bien à quatre des *Breves sententiae* qui précèdent (respectivement : *irasci abs re noli* ; *potentes pacienter vince* ; *conviva raro, pauca in convivio loquere* ; *noli miserum irridere*), ce qui me semble garantir de son authenticité ;
- la formulation des titres internes qui introduisent chacun des quatre Livres²⁴.

Cependant, l'exclusion de l'incunable de Colard Mansion dans leur *recensio* a occulté de fait une familiarité qui aurait éclairé certains aspects du manuscrit de Vienne lui-même²⁵.

22 Lucie Dorsy, « *Car la vie menee sans doctrine Semble à la mort qu'on peint ou ymagine* », *op. cit.*, p. 118.

23 Jakob Ulrich, « Der Cato Jean Lefevre's », *op. cit.*, p. 73 ; Lucie Dorsy, « *Car la vie menee sans doctrine Semble à la mort qu'on peint ou ymagine* », *op. cit.*, p. 334.

24 Françoise Vielliard, « La traduction des *Disticha Catonis* », *op. cit.*, p. 223.

25 Lucie Dorsy le cite (« *Car la vie menee sans doctrine Semble à la mort qu'on peint ou ymagine* », *op. cit.*, p. 6 et 148) sans le prendre en compte dans son *stemma*, qui a d'ailleurs pour titre « Classement des manuscrits », p. 115 ; Françoise Vielliard affirme de n'avoir pas pu considérer les imprimés « faute de temps » (« La traduction des *Disticha Catonis* », *op. cit.*, p. 208, note 4). Il est vrai que la tradition de ces derniers exigerait une enquête à part : Guy Bechtel dénombre plus de trente éditions sous l'entrée « Caton en français, ou Mots dorés » (*Catalogue des gothiques français, 1476-1560*, Paris, Giraud-Badin, 2010, C-78 à C-112), sans aucune distinction (voir Jean Vignes, « Pour une gnomologie », *op. cit.*).

Regardons les choses de près. Sans oublier que l'imprimé brugeois a certainement précédé dans le temps la copie manuscrite, procédons à une présentation des variantes qui les rapprochent. Tout d'abord, les trois aspects indiqués ci-dessus se retrouvent tous chez Colard Mansion ; à ceux-ci s'ajoutent quelques fautes communes, pour la plupart contre le rythme²⁶ :

- I,27 : « Ne loe homme pour sa douce parolle : | Par bel parler te dechoit et affole, | Ainsi *com* [W : *comme*] l'oiseleur *le oiselet* [W : *loyselet*] dechoit | Quant il en flehutant en ses lachs le rechoit » (C.M., f. 7v ; W, f. 342r) ; « Aussi *com* l'oiseleur *l'oisel* deçoit », éd. Dorsy, p. 341 ;
- I,33 : « Ceste vie nous est moult perilleuse | En tous estas nuisant et *sommeilleuse* », I,33 (C.M. 8r, W 342v) ; sans doute *lectio faciliior* pour *semilleuse* de Jean Le Fèvre (éd. Dorsy, p. 343 ; glosé 'instable, nuisible' p. 387, sur la base de l'adj. latin correspondant, *dubius*) ;
- II,a : « Se sçavoir veulz les labeurs de la terre, | Si lis Virgile ; mais se tu veulz enqu<e>rre | La nature des herbes et *aussi* [W : *aussy*] des escorces, | Maistre Macer t'enseignera leurs forces » (C.M., f. 9v ; W, f. 343v) ; « La nature des herbes et [var. : et des] escorces », éd. Dorsy, p. 345.

À un autre endroit au moins, la faute dénonce une parenté certaine :

- « Prologue du translateur », v. 25-26 : « Je suis fevre, si sçay bien le mistere | Que *dieu puet* [W : *dieu puelt*] bien forgier d'une matere... » (C.M., f. 1v ; W, f. 336v) ; « Je suis Fevre, si sçay bien le mistere | Que *deux peuent* forger d'une matere », éd. Dorsy, p. 331²⁷.

Familiarité n'implique pas nécessairement dérivation directe, le manuscrit et l'incunable pouvant remonter à un modèle commun. Il est pourtant trois leçons de W qui s'expliquent sur la base du texte de Colard Mansion, voire de sa mise en page.

26 On ne trouvera ici qu'un spécimen de la collation complète que j'ai menée ; je renonce à indiquer les variantes purement graphiques de W.

27 On pourrait ajouter les v. 21-22 du « Prologue du translateur » : « Par maintes fois ay veü *les* [W : *les*] rommans | Qui dit 'Seigneurs, ains que je [W : *je mq*] vous commans...' » (C.M., f. 1v ; W, f. 336r) ; « Par maintes fois ay veü *le* rommans | Qui dit 'Seignours, ains que je vous commans' », éd. Dorsy, p. 331.

Premièrement, une lacune à l'intérieur des *Breves sententiae* :

- « *libros lege, quos legeris memento, litteras disce, liberos erudi, bonis benefacito* [W : *libros lege, <...>, bonis benefacito*] » (C.M., f. 2r ; W, f. 337r) ;

la lacune dans W se comprend encore davantage si l'on admet que le copiste avait sous les yeux l'incunable, où *libros* et *liberos* se lisent en fin de ligne, l'un au-dessous de l'autre [image 1] :

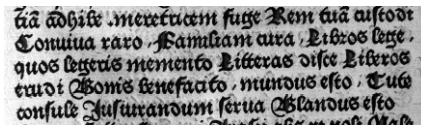


Image 1 – Colard Mansion, f. 2r
(© Yale UL, Zi +9319.5).

En IV,b, une coquille chez Mansion provoque une leçon aberrante dans W :

- « Ces miens commandemens souvent repeteras, | Car en lisant iceulx là dedens trouveras | Moult de *diveses* [lire : *dive<r>ses*] [W : *dive ses*] choses qui font à eschiever. . . » (C.M., f. 17v ; W, f. 350v). [images 2a et 2b]

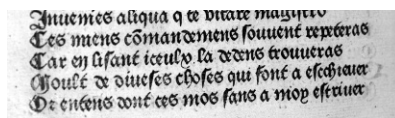


Image 2a – Colard Mansion, f. 17v
(© Yale UL, Zi +9319.5).

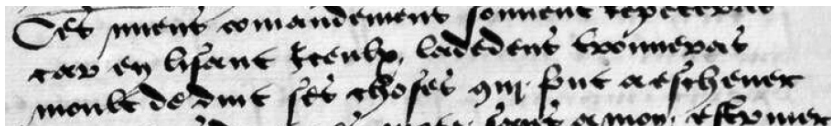


Image 2b – Wien, ÖNB, 3391, f. 350v (en ligne).

Enfin, en IV,19, deux signes d'abréviation différents sont en cause :

- « *Disce aliquid : nam, cum subito fortuna recedit, | Ars remanet vitamque hominis non deserit unq* [W : unus] » (C.M., f. 20r ; W, f. 352r).

Si dans l'incunable l'abréviation manque, qui aurait permis d'interpréter correctement *unquam*, le copiste a dû prendre le « q » en fin de ligne comme l'abréviation de « -us » : [images 3a et 3b]

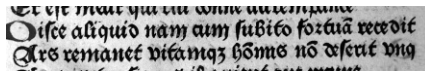


Image 3a – Colard Mansion, f. 20r
(© Yale UL, Zi +9319.5).

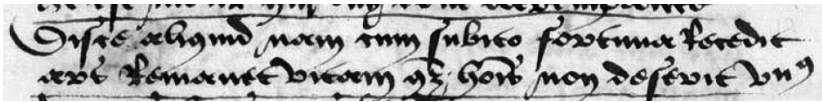


Image 3b – Wien, ÖNB, 3391,
f. 352r (en ligne).

Une fois établi qu'une filiation de l'incunable au manuscrit est hautement probable, quelques autres caractéristiques de la copie de Wien méritent au moins d'être rapidement mentionnées. Je retiendrai les suivantes²⁸ :

- une scripta régionale plus marquée : *piecha et anchois* (C.M. *pieça et ainçois*, « Prologue du translateur » v. 19) ; *ricesse* (C.M. *richesse*, I,6) ; *verghes* (C.M. *verges*, IV,6) ; *geule* (C.M. *gueule*, IV,10) ; *l'eauwe* (C.M. *l'eauue*, IV,31) ;
- une tendance à la modernisation morphosyntaxique : le cas sujet est souvent en cause (trois fois *homs* > *homme(s)* I,4, I,5, III,a, avec des conséquences sur le mètre ; une fois *cilz* > *cil* I,3 ; *sages* > *sage* explicit) ; parfois le verbe (*aimt* subj. prés. P3 > *aime* I,26 ; deux fois *command* indic. prés. P1 > *commande* III,24, IV,11) ; on ajoutera la

28 Quelques exemples seulement seront fournis parmi les plus représentatifs.

forme contractée *nel*, deux fois développée *ne le* (I,22, IV,4 : les vers en deviennent hypermétriques). Dans tous ces cas, la version de l'incunable est plus proche du texte de Jean Le Fèvre, vérification faite sur l'édition de Lucie Dorsy.

- au moins une modernisation lexicale : « Pour sa vie de *souffraitte* [W : *souffrance*] deffendre²⁹ » ;
- un nombre plus important de fautes³⁰ : contre le sens (deux fois *eiir* > *cuer* : « Quant tu sens ton *eiir* [W : *cuer*], certes tu dois tant faire | Que puisses eschever toute chose adversaire » I,18 ; « De ton *eiir* [W : *cuer*] dois tu faire largesse | À tes amis... » I,40 ; *jangles* > *jangleux* : « N'estrивe pas contre vaines parolles | De ces *jangles* [W : *jangleux*] que dient ces gens foles » ; I,10 ; *dart* > *trait* et *malmeiis* > *maleureux* : « Fortune trait maint *dart* [W : *trait*] et mainte flesche | Aux *malmeiis* [W : *maleureux*]³¹ affin qu'elle les blesche » II,23 ; *odourer* > *adourer* : « Appaise Dieu par encens *odourer* [W : *adourer*] » IV,38) ; en outre, le deuxième vers manque dans le quatrain II,25 : « Ne meus ton cuer pour les choses adverses, | *Car elles sont contraires et diverses* ; | Mais en tous cas retiens bonne esperance | Jusqu'à la mort, et ayes attrempance ».

On rappellera enfin le quatrain II,1, où le copiste laisse une ligne vierge, estimant qu'un vers latin a sauté (W, f. 344r). Il s'agit de fait d'un endroit problématique, dans la mesure où Jean Le Fèvre distribue les dix vers de la *Prefatio Libri II*, non pas en distiques, mais en groupes irréguliers : 3 vers (IIa) + 4 v. (IIb) + 2 v. (IIc) + 1 v. (IID)³². Colard Mansion (f. 10r) complète ce dernier distique en y ajoutant le premier décasyllabe du distique qui suit (II,1a), le suivant (II,1b) restant par conséquent amputé. Son regroupement est donc : 3 vers (IIa) + 4 v. (IIb) + 2 v. (IIc) + 2 v. (IID-II,1a) + 1 v. (II,1b). Ce n'est qu'à ce moment de

29 C'est bien *souffrete* qui se lit dans l'édition Dorsy, p. 342 (pas de variantes).

30 Provoquées par la paléographie ou par le contexte.

31 On ne manquera pas de relever ici l'extrême rareté de l'adjectif *malmeiis*, 'méchants' (traduit le latin *malis*), en moyen français : cf. quelques remarques sur le lexique des *Distiques* en Annexe 2.

32 Numérotation attribuée par Jakob Ulrich (« Der Cato Jean Lefevre's », *op. cit.*) et reprise par Lucie Dorsy (« *Car la vie menee sans doctrine Semble à la mort qu'on peint ou ymagine* », *op. cit.*). On verra les remarques de Dorsy, p. 122-123, sur le comportement des copistes à cet endroit du texte, ainsi que son Annexe aux p. 401-402.

sa copie que le scribe de W croit reconnaître un « vide » et laisse une ligne blanche pour un second vers qui n'existe pas :

- « *Utilius regno est meritis acquirere amicos* | [W : ligne blanche] Se aux estranges tu pues prouffit porter, | Faire le dois et eulx reconforter : | Un royaume ne vault pas tant acertes | Comme d'acquérir amis par ses [W : *ses mq*] dessertes ». [images 4a et 4b]

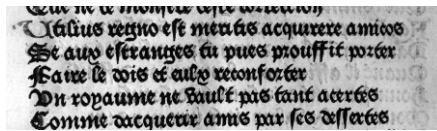


Image 4a – Colard Mansion, f. 10r
(© Yale UL, Zi +9319.5).

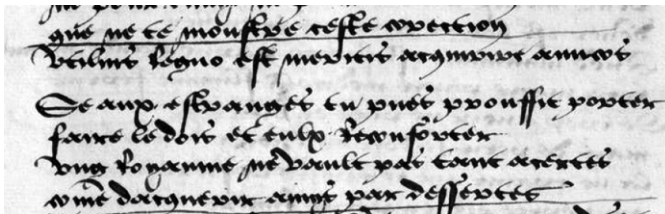


Image 4b – Wien, ÖNB, 3391, f. 344r (en ligne).

QUID DE LA PHILOGIE ?

Confronté à une tradition à la fois foisonnante et lacunaire, l'éditeur des *Distiques* de Jean Le Fèvre se trouve encouragé à privilégier les témoins manuscrits les plus anciens d'une part, et, presque en contrepartie, à exclure les témoins imprimés, nécessairement plus tardifs. D'autre part, pour les textes dont la transmission se situe essentiellement au xv^e siècle, la chronologie même des témoins ne permet pas de les départager rigoureusement : non seulement les premiers incunables sont contemporains

de quelques manuscrits conservés, mais des manuscrits tardifs peuvent avoir été précédés dans le temps par des imprimés.

Une leçon méthodologique peut ainsi être tirée de nos brèves remarques : pour admirables qu'ils soient, les travaux de Vielliard et Dorsy offrent un exemple supplémentaire de l'écueil que pouvait encore représenter, dans des années proches des nôtres, la fracture entre transmission manuscrite et transmission imprimée d'un texte ; en même temps, ils constituent une preuve ultérieure de la nécessité de prendre en compte l'ensemble des témoins d'une œuvre donnée, les caractéristiques matérielles et textuelles de l'un pouvant s'expliquer par les caractéristiques de l'autre : quelques études récentes ont bien confirmé que la succession manuscrit – imprimé ne va pas toujours dans cette direction³³.

Sur un autre plan, et dans le contexte qui est le nôtre, cette double circulation des *Distiques* confirme que ce recueil à la fois didactique et moral pouvait intéresser et atteindre deux lectorats différents : pendant les décennies à cheval entre fin du xv^e et début du xvi^e siècle, un éditeur brugeois pouvait se lancer dans l'impression d'un petit livre dont la vente auprès d'un lectorat large était assurée, et un copiste bourguignon pouvait quant à lui s'adonner à la copie d'un gros volume, destiné certes à une lecture et à une circulation confidentielles, dont les modèles étaient fournis par des livres tout droit sortis des ateliers de presse.

Maria COLOMBO TIMELLI
Università degli Studi di Milano

33 Une belle synthèse de Géraldine Veyseyre (« Le livre illustré du "long xv^e siècle". Pour l'analyse conjointe des manuscrits tardifs et des imprimés précoces », *Studi Francesi*, n° 192, 2020, p. 469-475) offre des réflexions et des références précieuses.

ANNEXE 1

Les *Distiques* dans l'incunable de Colard Mansion
et dans le ms Wien, ÖNB 3391 : tableau comparatif

Colard Mansion	Wien, ÖNB 3391
f. 1r-v : Incipit, « Cy s'ensieut un petit traittié que fist un noble senateur de Romme nommé Cathon à l'instruction de son filz... » ; entre deux doubles interlignes, « Le prologue du translateur » (34 vers) ; f. 1v : précédé d'un double interligne, en fin de page, « Fin du prologue du translateur » ;	f. 336r : Incipit, « Cy s'enssuit ung petit traictiet que fist ung noble senateur de Romme nommé Caton à l'instruction de son filz... » ; f. 336r-v : « Le prologue du translateur » (34 vers) ; explicit : « Fin du prologhe du translateur » ; la moitié inférieure de la page est vierge ³⁴ ;
f. 2r-v : lettre de « Caton » à son fils, en prose latine, <i>Breves sententiae</i> (sur longues lignes) ;	f. 337r : « Cy commence le Caton en franchois » (en réalité : lettre de Caton à son fils en prose latine + <i>Breves sententiae</i>) ; le texte se termine sur les trois premières lignes du verso (pas d'explicit) ;
f. 2v-4r : en retrait, précédé et suivi par un double interligne, « Le prologue de l'acteur en françois » (58 vers) ;	f. 338r-339r : « Le prologue de l'acteur en franchois, lequel est devant en latin » (58 vers) ; seules les deux premières lignes du f. 339r sont occupées (pas d'explicit) ;
f. 4r : entre deux doubles interlignes, « Icy commence Cathon son livre » ; f. 4r-9r : Livre I ;	f. 339v : « Icy comence Caton son livre » ; f. 339v-343v : Livre I ;
f. 9r : en retrait et entre deux doubles interlignes, « Icy commence Cathon la seconde partie de son livre, en laquelle il enseigne à son filz la maniere d'acqu<e>rir par bonnes euvres les biens terriens » ; f. 9r-14r : Livre II ;	f. 343v : isolé entre 3 et 5 lignes vides, « Icy commence Caton la seconde partie de son livre, en laquelle il enseigne à son filz la maniere d'acquérir par bonnes oevres les biens terriens » ; f. 343v-347r : Livre II ;

34 Françoise Vielliard (« La traduction des *Disticha Catonis* », *op. cit.*, p. 224) a souligné la présence des sauts de pages après la fin du « Prologue du translateur », puis après la fin de l'ensemble *Epistula – Breves Sententiae*, et encore après la fin du « Prologue de l'acteur », ainsi que l'isolement des titres des quatre Livres, en mettant en rapport cette mise en page avec le luxe du manuscrit. Toujours est-il que celle-ci coïncide avec la répartition dans l'incunable de Colard Mansion (intitulés en retrait et isolés par de doubles interlignes).

<p>f. 14r : en retrait et entre deux doubles interlignes, « Cy commence la tierce partie de ce livre ouquel Cathon, après ce qu'il nous a aprins et enseigné à acquerir richesses, il nous enseigne à les dispenser par vertus et vivre en bonnes meurs » ; f. 14r-17v ; Livre III ;</p>	<p>f. 347v : « Cy comence la tierche partie de ce livre, ouquel Caton, après ce qu'il nous a aprins et enseigné à acquerir richesses, il nous enseigne à les dispenser par vertus et vivre en bonnes meurs » (suivent trois lignes vides) ; f. 347v-350r : Livre III ;</p>
<p>f. 17v : en retrait et entre deux doubles interlignes, « En ceste quarte et derreni<e>re distinction nous aprent Cathon à fuyr richesses superflues, lesquelles empeschent à parvenir à l'estat de beatitude eternele » ; f. 17v-24r : Livre IV ;</p>	<p>f. 350r : isolé entre quatre lignes blanches, « En ceste quarte et derniere distinction nous aprent Caton à fuyr richesses superflues, lesquelles empeschent à parvenir à l'estat de beatitude eternele » ; f. 350r-355r : Livre IV ;</p>
<p>f. 17v : explicit : « <i>Miraris verbis me nudis scribere versus Hec breuitas sensus fecit coiungere [conuingere] binos.</i> Cathon fenist qui fu sages et preux, Ses nobles vers accoupla deux à deux Mais je fevre qui ne sç<a>y le fer battre En ce dittié en ay fait de deux quatre³⁵ » ; colophon : « Cy fine Cathon son Livre de bonnes meurs ».</p>	<p>f. 355r, d'une graphie différente mais contemporaine : « Viennent sans argent Omere et Virgille Leurs sens entre gens sera vain et vile Est tout evangille ce que ung rice dit À cil qui n'a pille chascun contredit³⁶ » ; le verso est blanc, ainsi que le f. 356, à l'exception des deux dernières lignes, où est copié l'explicit : « <i>Miraris verbis me nudus scribere versus Hec breuitas sensus fecit coniungere binos</i> » ; au verso : « Cathon fenist qui fu sage et preux, Ses nobles vers acoupla deux à deux Mais je, fevre, qui ne say le fer batre En ce dittié en ay fay de deux quatre. Cy fine Cathon son livre de bonne<s> meurs ».</p>

35 Ce jeu de mots sur son propre nom est habituel chez Jean Le Fèvre : Françoise Vielliard, « La traduction des *Disticha Catonis* », *op. cit.*, p. 215 et note 50.

36 Le sens de ces quatre vers, qui ne se lisent pas chez Colard Mansion et qui ont manifestement été rajoutés dans un second moment, semble correspondre à celui des *Verba actoris*, qui se trouvent en revanche dans tous les mss des *Distiques* sauf quatre (BnF, fr. 1164 ; Reims, BM, 615 ; Rouen, BM 944 ; et Vienne : Lucie Dorsy, « *Car la vie mène sans doctrine Semble à la mort qu'on peint ou ymagine* », *op. cit.*, p. 120). Comme le souligne Dorsy, ces *Verba* ne correspondent de fait à aucun distique, ce qui pourrait avoir déterminé l'omission par certains copistes (voir aussi p. 188-189, 288-289). Grâce à Google, j'en trouve une autre attestation, bien plus tardive, dans le *Journalier* de Jean Pussot (1568-1626 ; éd. par Stefano Simiz et Jérôme Buridant, Villeneuve d'Ascq, Presses Universitaires du Septentrion, 2008, p. 246).

ANNEXE 2

Les notes de lexique réunies ici ne prétendent aucunement remplacer un glossaire d'édition – ne fût-ce que partiel –, encore moins constituer une étude des modalités de traduction adoptées par Jean Le Fèvre³⁷. Le choix a porté (1) sur les mots rares, voire très rares, en moyen français et qui se relèvent dans l'incunable de Colard Mansion / dans le manuscrit de Vienne ; (2) sur les mots que le copiste a mal compris ou remplacés, ce qui confirme leur caractère désuet ou obscur. Sauf indication contraire, tous les mots en entrée se lisent dans l'édition critique de Lucie Dorsy.

AVEREMENT, adv. : 'par avarice' ; « pas d'attestation ds la doc. du DMF », qui ajoute cependant un renvoi à Bersuire. « N'espargne pas le tien *averement* [W : *le tient amerement*], | À tes amis en donne largement », III,9 (C.M. 15v, W 348v).

CALVE, adj. : 'chauve', une seule attestation dans *DMF* (Simon de Phares, ca 1494-1498, dans un triplet : « [teste] *calve*, depillée et luisant » ; non enregistré dans *Huguet*). « Tel a son chief orendroit chevelu | Qui deviendra et *calve* et peu pelu », II,26 (C.M. 13r, W 346v ; « tout chauf et pou pelu » éd. Dorsy, p. 352 ; pas de variantes). Calqué sur le distique latin qui précède : *Fronte capilata post bec occasio calua*.

CONVIVER, v.i. : 'manger en convives', une seule attestation dans *DMF* (Guillaume de Digulleville) ; *FEW s.v. convivari*, 'zusammen speisen' (XIII^e s. – 1510, rare). « *Convive* [W : huit jambages et barre de nasalisation] pou, quant y es pou parole », « Prologue de l'acteur », v. 71 (C.M. 3v, W 338v ; *Breves sententiae : conviva raro, pauca in convivio loquere*). Le quatrain en question ne se lit pas dans l'édition Dorsy.

DESPIRE v.t. : 'mépriser, dédaigner, traiter avec mépris', concurrencé par *despiser* et *despiter*, le verbe est attesté jusque vers 1430 (*DMF*) – « De ton propos changier et trop muer | Te porroit on *despire* et argüer », I,4 (C.M. 4v ; W 339v) ; « D'un petit corps ne *despis* la foiblesse », II,9

37 Deux aspects traités par Lucie Dorsy, "*Car la vie menea sans doctrine Semble à la mort qu'on paint ou ymagine*", *op. cit.* : chapitre 4.4, « Les méthodes de traduction de Jean Le Fèvre », p. 264-306 ; Glossaire p. 381-387 (avec indication des lemmes latins correspondants, mais aucun commentaire, à part les gloses, sur les mots français).

(C.M. 11r, W 345r); « Que contre toy ne se meuvent en ire | Ceux qui orront que leur dis veulz *despire* », II,29 (C.M. 13v; W 347r); « ...ce que voeil enhorter; | Se le *despis*, ne blasme l'escrivain », III,c, (C.M. 14v; W 347v); « Se ton servant ung bon conseil te donne, | Croire le dois, ne *despire* [W : *despite*] personne », III,10 (C.M. 15v, W 348v); « Car ce qu'on seult aucunes fois *despire* | Nuist bien souvent et la besongne empire », IV,9 (C.M. 19r; W 351r). À ces nombreux emplois il faudra encore ajouter deux occurrences, où nos deux copies innovent : « Se tu n'es fol, ne *despis* pas viellesce », IV,18 (éd. Dorsy, p. 365) > « Se tu n'ez fol, ne *despite* viellesce » (C.M. 20r, W 352r); « De ce monde ne craint l'adversité | Qui *despire* scet la prosperité », IV,22 (éd. Dorsy, p. 366) > « Qui *despiter* scet la prosperité » (C.M. 20v, W 352v).

ESCHARNIR, v.t. : 'se moquer de qqn, railler qqn', 'tromper qqn', peu fréquent en moyen français (attesté jusque vers 1440, *DMF*); « Et ne t'avance de nullui *escharnir* », « Prologue de l'acteur », v. 83 (C.M. 3v, W 338v; *Breves sententiae : neminem irriseris*); « Car par un art sera l'autre *escharny* [W : *encharny*] », I,26 (C.M. 7r, W 342r; lat. : *sic ars deluditur arte*; la leçon de W produit un contresens manifeste : *encharnir*, 's'enfoncer dans la chair, adhérer à la chair').

FLATTERESSES, adj.f.pl. : 'flatteuses, enjôleuses', trois seules attestations de l'adj. (*DMF*), beaucoup plus fréquent au xvi^e siècle (*Huguet*). « Ramembre toy d'eschiever les parolles | *Flatteresses* qui sont plaisans et moles », III,4 (C.M. 14v, W 348r).

FRAUDEUSE, adj.f. : 'qui trompe, qui déçoit', relativement rare (*DMF*, non attesté dans *Huguet*). « Car en parlant est simplesse *fraudeuse*, | Et le flateur a langue venimeuse », III,4 (C.M. 14v, W 348r).

JANGLE, n.f. : 'discours frivole, mensonger', attesté jusque vers 1440 (*DMF*); non enregistré dans *Huguet*. « N'estrивe pas contre vaines parolles | De ces *jangles* [W : *jangleux*] que dient ces gens foles », I,10 (C.M. 5r, W 340v). Cf. aussi *jangleur* (toujours attesté au xvi^e s., *Huguet*) : « Ne croy pas des *jangleurs* les nouvelles », II,20; « Car pour *jangleur* seroyes renommez », III,19.

MALMEÛS, n.m.pl. : 'méchants', une seule occurrence (*Cent nouvelles nouvelles*, *DMF*). « Fortune trait maint dart et mainte flesche | Aux *malmeüs* [W : *maleureulx*] affin qu'elle les blesche », II,23 (C.M. 12v, W 346v; lat. : *Indulget Fortuna malis ut ledere possit*).

- REVERCHIER, v.t. : ‘rechercher, examiner’, trois seules occurrences, dont une chez Jean Le Fèvre (trad. *De Vetula*), dernière attestation 1416 (*DMF*). « Les secrez Dieu ne dois pas encerchier | Ne les haulz cieulx ne leurs cours *reverchier* [W : *renunchier*] », II,2 (C.M. 10r, W 344r).
- SOUFFRAITTE, n.f. : ‘privation, dénuement’, bien attesté tant en m.fr. qu’au xvi^e siècle (*Huguet*), remplacé par une variante adiphore, et sans doute plus banale, dans W. « Aucun mestier fay à chascun [= de tes enfants] aprendre | Pour sa vie de *souffraitte* [W : *souffrance*] defendre », I,28 (C.M. 7v, W 342r ; *souffrete* dans l’éd. Dorsy, p. 342).
- TENCHE, n.f. : ‘dispute, querelle’ (forme pic.), relativement rare mais attesté jusqu’à la fin du xv^e siècle (Molinet, *DMF*) ; non enregistré dans *Huguet*. « Garde toy bien de courrous et de *tenche*, | Les plus puissans vaincras par paciënce », « Prologue de l’acteur », v. 69 (*sic*, *tenche* : *paciënce* dans les deux témoins : C.M. 3v, W 338v).